

DEC151423DR03

Décision portant nomination de Mme Violette Haldys aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'unité mixte UMR8587 intitulée Laboratoire Analyse et Modélisation pour la Biologie et l'Environnement (LAMBE)

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°8587, intitulée Laboratoire Analyse et Modélisation pour la Biologie et l'Environnement (LAMBE) et nommant M. Jean-Yves Salpin en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 10 avril 2015 ;

Considérant que Mme Violette Haldys a suivi la formation initiale d'Assistant de Prévention organisée par le CNRS du 7 au 9 novembre et du 1^{er} au 5 décembre 2011,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Violette Haldys, IE1, est nommée aux fonctions d'Assistante de Prévention au sein de l'unité mixte n°8587 intitulée Laboratoire Analyse et Modélisation pour la Biologie et l'Environnement (LAMBE), à compter du 1^{er} janvier 2015 .

Mme Violette Haldys exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPPF1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'Assistante de Prévention, Mme Violette Haldys est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Thiais, le 15 juin 2015

Le directeur de l'unité
Jean-Yves Salpin

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université d'Evry Val d'Essonne

Visa du président de l'Université de Cergy-Pontoise

Visa du représentant du CEA Paris

